



**Bureau communautaire
Mardi 08 Novembre 2022**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Présents : Claude REVEL, Francis BARDEAU, Claude VALERO Isabelle SILHOL, Bernard COSTE, Olivier BRUN, Olivier BERNARDI, Marie PASSIEUX, Gérald VALENTINI, Myriam GAIRAUD, Joseph RODRIGUEZ

Rapporteur : M. Claude REVEL

Demande de subventions Service Informatique : Parcours de CYBERSECURITE

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que le service Informatique de la Communauté de communes du Clermontais peut bénéficier dans le cadre du plan de France Relance d'une subvention via l'Agence Nationale Sécurité Systèmes d'Informations (ANSSI).

L'objectif de ce projet est d'élever le niveau de sécurité des systèmes d'informations et de ses bénéficiaires via la mise en œuvre de parcours de sécurisation adaptés aux enjeux et aux besoins de la Communauté de communes du Clermontais.

Ce parcours est organisé en 3 phases :

- Le pré-diagnostic : évaluation du niveau de cybersécurité actuel et orientation vers un parcours adapté à nos enjeux et besoins.
- La phase de diagnostic initial : Un prestataire terrain assure les actions de sensibilisation, de formation et d'audit auprès de la Communauté de communes du Clermontais, puis élabore avec nous le plan de sécurisation avec des mesures concrètes à mettre en œuvre.
- L'approfondissement grâce aux packs relais : mise en œuvre des mesures préalablement identifiées et nouveaux chantiers ciblés tenant compte de notre progression.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 110 000 € TTC financé comme suit :

- Pack initial : 40 000.00€ TTC (100% subventionnable)
- Pack relais 70 000.00€ TTC (co-financés)

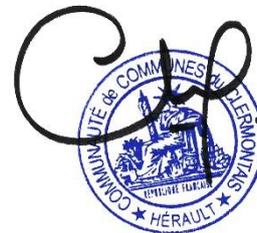
Financiers	Participation en %	Montant TTC en €
Etat (programme France RELANCE)	82%	90 000.00€
Autofinancement	18%	20 000.00€
TOTAL	100%	110 000.00€

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Etat pour un montant de Quatre-Vingt-Dix-Mille-Euros (90 000.00€), concernant la réalisation de ce parcours de cybersécurité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Le 10/11/2022

Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20221128-2022-84B-AU
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022